

Henricus Cijlaert
N. d. Sinterdag.

Copie

Monsieur

Esperer et faj estor que deuant ce la vous
aurez receu une autre mienne de l'ord. de ce mois.
Le 7^e. d'apres je partis de la Haye, ou apres
auoir sejourne deux jours seulement, selon mon
ordre, j'en partis le 10^e. et, par une diligence
extraord., arrivay chez le mesme soir en ce quart,
charge' des pieces dont resultent celles que vous
trouuerez cy jointes. A celles je ne puis rien
ajouter, si ce n'est que l'ajoute' de l'obscureté
et de la faulx manifeste en vos copies, en
il est parle' de si me scaj quelle venue
au dernier vingt de l'annee moisi, du dit,
fais nous a estu' d'en deuiuer l'intention,
ainsi que la trouuerez et presme en vos
8^e. Article, qui a effect est vray,
et priez nos enfans de tout benesice, en

ce que on fait ^{meur viuant} ^{Parquoy, si vous conjecture}
as la contume ^{me d'Augst m'et} ^{assez iuste, c'est a vous a le}
me d'Augst m'et ^{redresser selon la verite, et a stipuler la}
qui donne la garde noble ^{dedans les auantages que vous pourrez.}
un enfant, et ^{de si en puis plus. Plus mesme}
suite la jouissance ^{ont designe (Huy), et faulx s'attribuer}
ses veaux a le ^{est ce s'volonté de Dieu, qui vous garde,}
est, jusques a ^{et vous donne la bonne issue de vos}
certain age d'ad. ^{negotiation que vous souhaitte}
enfant seulement.

[Signature]
W. Cijlaert
1644

